

Flavescence dorée :

Rappel sur les fiches de prospection

Les fiches de prospections doivent impérativement être renvoyées à la Chambre d'Agriculture du Gers **avant le 22 novembre**, soit par fax au 05.62.61.77.07, soit par courrier : Chambre d'Agriculture du Gers, route de Mirande, BP 70161, 32003 Auch cedex, soit par mail : ca32@gers.chambagri.fr

Les fiches qui ne seront pas renvoyées dans ce délai ne seront pas prises en compte dans le décompte des surfaces prospectées et ne permettront pas un aménagement de la lutte pour l'année 2014.



Vous avez repéré un cep présentant les symptômes de la Flavescence durant la campagne 2013 (dessèchement des grappes, non aoûtement des sarments, enroulement des feuilles et coloration jaune (pour les cépages blancs) ou rouge (pour les cépages rouges)) :

- **signaler la présence des ceps contaminés via la fiche de prospection**, cela permettra de localiser un éventuel foyer et permettra de renforcer la surveillance sur ce secteur, de mettre en place les mesures prophylactiques et ainsi limiter la progression de la maladie
- **arracher ou dévitaliser le cep**, attention le recépage ne permet en aucun cas d'éradiquer la maladie.